

[Text]

Mr. Barnes: When one is casting one's memory back, we heard these same sorts of arguments when the Canada Pension Plan was first introduced, that this would be a terrible burden on the economy to make even the expansion of unemployment insurance costs . . . I mean, we have soldiered through it and it really has not been that significant. I wonder whether this is not a somewhat normal, natural reaction of the entrepreneur in a free-market system, that anything that could in any way reduce profits or appear to reduce profits in the short run is something one does not look upon very warmly. I wonder if anyone like the Economic Council of Canada, with massive research machinery, has really proven this point—that it does, in fact, have a detrimental and threatening effect. I would venture to say that it is a dubious thesis, but I would say that I would like to see something by the Economic Council of Canada, something like that to really look at it.

• 1055

The Chairman: I want to follow up one question that Mr. Miller began with on the second tier concept. Would that be pay-go or a fully funded?

Mr. Barnes: This is interesting. We are not actuaries; we are essentially economists. We feel that in the case of the public service plan, for instance, there is some doubt about whether it need be fully funded. In the case of private industry, in a private plan, it would obviously have to be fully funded in case the business went out of operation; but to deem that the Government of Canada or the Government of the Province of Ontario is going out of business tomorrow morning and therefore there has to be enough money—there will not be anybody to issue the cheques anyhow.

It is rather an extrapolated, philosophical idea, I think, to say that the pension plan of a government has to be fully funded. Our own plan is reasonably close to being fully funded, but I am not persuaded that there is a case for fully funding the plan of the federal government or a province or even a big city.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, after you have finished . . .

The Chairman: Many of the groups that have appeared before us say that if we were to legislate an excess interest approach in effect we are going to penalize those employers that have been good corporate citizens and have given pension plans to their employees and it is going to be done at the expense of those who do not even have or offer pension plans. What is your comment on that?

Mr. Barnes: How much this thing would have to be retroactive is a very complicated question; but if one is thinking in terms of the future, all we are saying is please do not rely entirely on the excess interest approach. Reading the minutes of the task force, I was pleased to find that during the discussion with the Economic Council of Canada they were in

[Translation]

M. Barnes: En fouillant un peu sa mémoire, on se rappellera qu'on a entendu les mêmes arguments au sujet du Régime de pensions du Canada lorsqu'il a été mis sur pied. On a dit notamment que le seul fait d'accroître les coûts de l'assurance-chômage constituerait un lourd fardeau pour l'économie . . . Et puis, nous l'avons adopté et les conséquences n'ont pas été si terribles . . . Je me demande si ce n'est pas une réaction normale pour un homme d'affaires, dans un contexte de libre entreprise, de s'opposer à quiconque veut ou semble vouloir réduire les profits à court terme. Je me demande également si le Conseil économique du Canada, qui dispose d'outils de recherches considérables, a prouvé que les effets d'un tel programme seraient catastrophiques. Je soutiens que cette thèse est contestable et j'aimerais qu'un organisme semblable au Conseil économique du Canada puisse étudier cette question.

Le président: J'aimerais ajouter à la question que M. Miller a commencé à poser sur le concept du deuxième volet. S'agirait-il d'un régime de retraite par participation pure ou d'un régime entièrement provisionné?

M. Barnes: Intéressante question. Nous ne sommes pas des actuaires; nous sommes essentiellement des économistes. Par exemple, nous estimons que dans le cas du régime de la Fonction publique, il est douteux qu'il doive être entièrement provisionné. Dans le cas de l'industrie privée, c'est-à-dire dans un régime privé, il est évident que le régime doit être entièrement provisionné au cas où l'entreprise ferait faillite; mais le fait de penser que le gouvernement du Canada ou le gouvernement de la province de l'Ontario puissent faire faillite demain matin et que, par conséquent, il faut qu'il y ait assez d'argent dans la caisse. (dans tous les cas, il n'y aurait personne pour émettre les chèques).

Je crois qu'il s'agit plutôt d'une extrapolation ou d'une théorie lorsqu'on dit que le régime de pension d'un gouvernement doit être entièrement provisionné. Notre propre régime est presque entièrement provisionné. Notre propre régime est presque entièrement provisionné, mais je ne suis pas persuadé qu'il y a de bons motifs de provisionner entièrement le régime du gouvernement fédéral ou du gouvernement d'une province ou même d'une grande ville.

M. Weatherhead: Monsieur le président, dès que vous aurez terminé . . .

Le président: Un bon nombre des groupes qui se sont présentés devant nous disent que si nous légiférons dans le sens d'un intérêt excédentaire, nous allons en fait pénaliser les employeurs qui ont toujours respecté les lois et qui ont offert des régimes de pension à leurs employés et que cette mesure se ferait aux frais de ceux qui n'ont même pas de régimes de pension à offrir à leurs employés. Que pensez-vous de cela?

M. Barnes: La question de savoir jusqu'à quel point cette mesure devrait être rétroactive est très compliquée; mais si nous pensons à l'avenir, nous sommes en train de vous demander de ne pas vous fonder entièrement sur la méthode axée sur un intérêt excédentaire. En lisant le compte rendu du groupe de travail, j'ai constaté avec plaisir qu'au cours de la